

Quartiers

L'association Accomplir contre l'exécution du Jardin des Halles

Première Tribune

L'association Accomplir en appelle à l'Etat pour contraindre la Ville de Paris et la SemPariSem à modifier leur projet de réaménagement des Halles.



(c) A. Brunetti : Elèves artistes croquant la Porte du Pont Neuf

Un projet qui n'est pas contesté dans sa totalité, ni par l'association, ni par les commerçants, ni par les riverains et ni par la mairie du 1er. Ce qui laisse des portes de sorties honorables à tout le monde.

Fort de l'annulation du permis de démolir le Jardin des Halles le 12 mai et suite à l'opération commando pour enlever de force les grilles autour de la Porte du Pont-Neuf le 29 mai, le collectif de riverains du quartier des Halles a entamé de nouveaux recours contre la Ville de Paris. Dans une lettre adressée au Préfet de région Ile-de-France en date du 31 mai, l'association Accomplir demande la résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre accordé en 2005 à la Société Etudes Urbanisme et Architecture SEURA représentée par l'architecte David Mangin pour un montant de 1 834 155,70 euros TTC. L'avenant accordé en avril 2010 pour un montant de 225 226 euros pour la réalisation de nouvelles études sur l'aménagement du jardin est également dans le collimateur des riverains.

La Ville de Paris prépare sa défense et tient à aller jusqu'au bout de son projet.

Bref historique

- 2002 : la Ville de Paris lance un vaste programme de réaménagement des Halles. Quatre cabinets d'architecte sont sélectionnés.

- Décembre 2004 : la société SEURA de David Mangin voit son projet de démolition des élévations du jardin des Halles d'une surface de 4 hectares retenu (ndlr : *construit sur une première dalle qui soutient des volumes de différentes hauteurs abritant des locaux et des réseaux techniques, le jardin n'est pas un jardin plat mais en relief, dû à ces fameux élévations qui sont supportés par une deuxième dalle de béton recouvrant le Forum des Halles*).

- Juillet 2005 : la société SEURA, mandataire d'un groupement d'entreprises, propose à la Ville un marché de maîtrise d'oeuvre pour exécuter le projet d'aménagement du jardin des Halles conçu par la société SEURA et retenu par la Ville. Montant :



(c) ATI : Vue sur les Halles depuis la terrasse du conservatoire

1 834 155, 70 euros TTC.

- Octobre 2005 : La Ville de Paris accepte le marché de maîtrise d'oeuvre proposé par la société SEURA.
- Décembre 2009 : Conclusion d'un premier avenant au marché de maîtrise d'oeuvre : la société d'économie mixte SemPariSem est partie au contrat.
- 12 avril 2010 : Signature d'un second avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour permettre la réalisation de nouvelles études avec la contrainte de *"s'adapter au relief formé par les élégissements abritant des locaux et réseaux techniques, donc sans démolition de ces élégissements techniques, sauf exception particulière"*. Montant : 255 226, 40 euros TTC.
- 27 avril 2010 : La commission d'appel d'offres de la Ville de Paris rend un avis favorable pour ce second avenant.
- 12 mai : Le Tribunal administratif annule le permis de démolir le jardin suite au référé de l'association Accomplir.
- 31 mai 2010 : Nouveau recours de l'association Accomplir en annulation du second avenant, au motif qu'il *"bouleverse l'économie du marché"*.
- 7 et 8 juin 2010 : Dernier Conseil de Paris avant les vacances d'été. Des *"changements"* pourraient intervenir à la rentrée ou au plus tard à la fin de l'année.

Vaea Devatine

Mardi 1 Juin 2010

Source :

<http://www.paristribune.fr>